

**I - Intégrer le développement durable
(environnement et/ou social) dans vos marchés**

&

**II - Faire de la commande publique durable un
levier de développement territorial**

Laurent COGERINO
RAEE

Un réseau régional sur l'éco-responsabilité et la commande publique durable en Rhône-Alpes (RREDD)



Les réseaux régionaux sur la commande publique durable en France



Les objectifs & activités du Réseau (RREDD)

- **Lieu de rencontre et d'échanges concrets**

5 réunions techniques (rencontres thématiques et bimestrielles) / an depuis 2002
+ de 250 collectivités

- **Rédactions fiches d'expériences et de CCTP**

Plus de 250 pièces de marchés réunies et mises en ligne sur le site Internet www.raee.org
Guide (2008)

- **Site Internet**

Fournitures, espaces verts, produits entretien clauses sociales, matériaux, commerce équitable, alimentation, textile, énergie, mobilier, DEEE, impression, véhicules, infra routières, organisation, ...


- **Formations**

+ de 70 formations
+ de 600 stagiaires

- **Conférences (tous les 3 ans, 2013)**



ALIMENTATION

	Fiche n°1 : Bio et/ou équitable	9
---	---------------------------------------	---

BUREAU

	Fiche n°2 : Fournitures de bureau et scolaires	13
	Fiche n°3 : Papier	17
	Fiche n°4 : Impression/reprographie	21
	Fiche n°5 : Matériel informatique	25
	Fiche n°6 : Consommables informatiques	31
	Fiche n°7 : Mobilier professionnel	35


ESPACES VERTS

	Fiche n°8 : Produits phytosanitaires, amendements et engrais	39
---	--	----

NETTOYAGE

	Fiche n°9 : Produits et matériel d'entretien	45
---	--	----

TRANSPORT

	Fiche n°10 : Véhicules	49
---	------------------------------	----

TRAVAUX

	Fiche n°11 : Produits et matériaux de construction	55
---	--	----

THÈMES TRANSVERSAUX

	Fiche n°12 : Chantiers verts	59
	Fiche n°13 : Éco-communication	63
	Fiche n°14 : Insertion sociale	67

I - Comment intégrer le développement durable (environnement et/ou social) dans ses marchés ?

Quelques rappels et fondamentaux à connaître



Le développement durable dans les marchés en 4 étapes

- Connaître le développement durable (DD) pour l'écrire ...
- Maitriser les grands articles du code des marchés publics
- Préparer ses marchés en interne et en externe
- Accompagner la mise en oeuvre

**Connaître le développement durable pour
l'intégrer dans les marchés – les enjeux**

OU

**Intégrer le développement durable dans les
marchés, qu'est-ce que ça veut dire ? ...**

Enjeux économiques

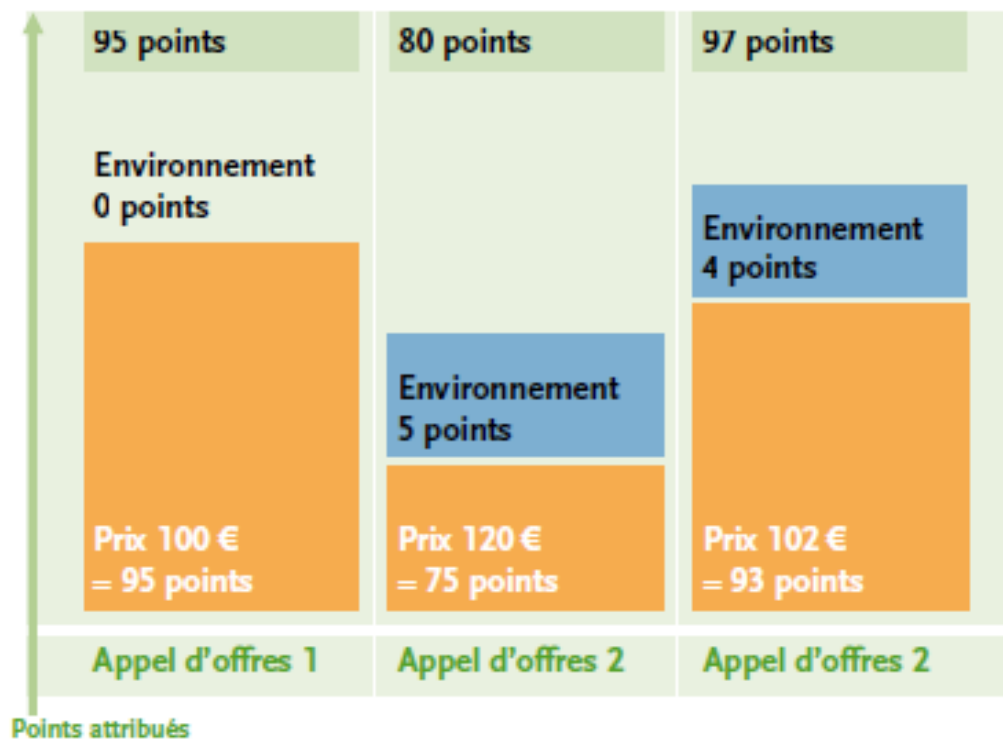
Intégrer le DD dans la commande publique c'est :

- Pas systématiquement plus cher, coût global, achats groupés, accompagnement marchés, le surcoût supportable ?
- Réduire l'impact économique dû au renchérissement du coût des **matières premières (pétrole)**, du fait de l'épuisement des ressources,
- Limiter ou supprimer le coût de plus en plus élevé de gestion des crises et de la **dépollution**,
- Contribuer à son échelle à lutter contre les **délocalisations**
- Entraîner les entreprises locales et marchés privés par la part significative de la commande publique (**10 à 15 % du PIB** en France)



Enjeux économiques

- Le **contrôle des prix** par la pondération environnementale



Enjeux sociaux

Intégrer le DD dans la commande publique c'est :

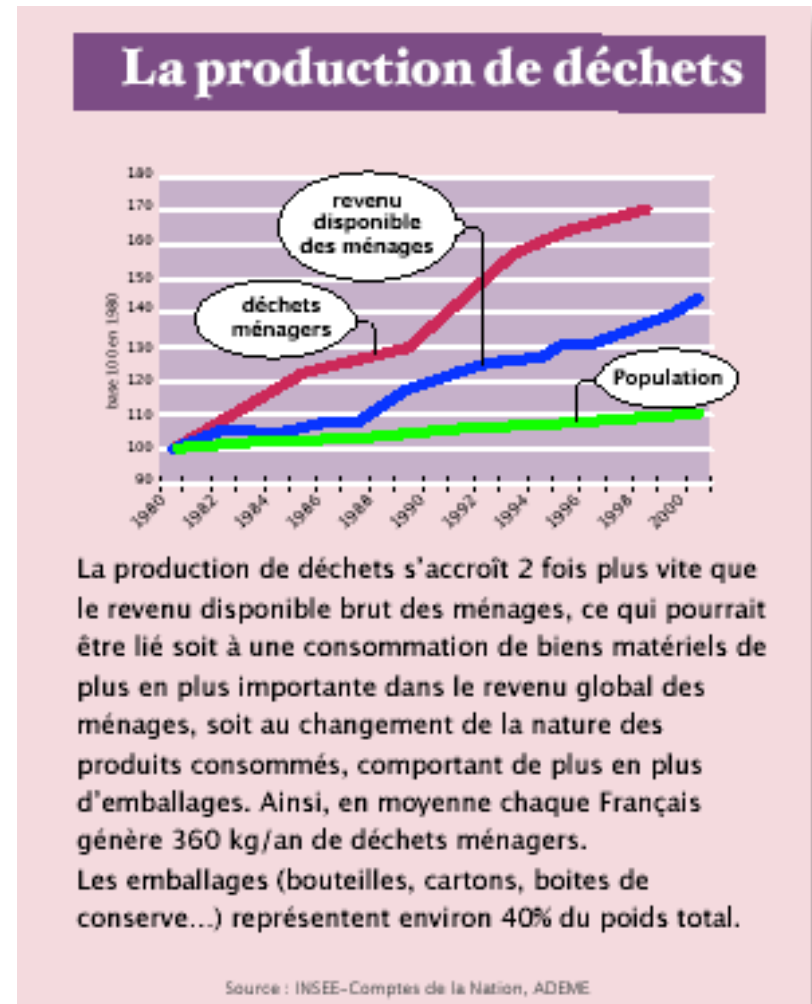
- Favoriser **l'insertion de personnes** en difficultés (handicap)
- Respecter **les droits des populations et assurer de bonnes conditions de travail** : droits de l'homme, liberté syndicale, travail des enfants ... (respect des conventions internationales)
- contribuer à son échelle à **lutter contre la faim** dans le monde (commerce équitable)
- respecter **la santé** des producteurs et des utilisateurs : bio pour les enfants, véhicules propres pour la pollution locale, substances dangereuses (directive REACH), problèmes de fertilité et maladies génétiques (CMR), pandémie, ...



Enjeux écologiques

Intégrer le DD dans la commande publique c'est enfin:

- Lutter contre l'**épuiement des ressources naturelles** :
épuiement des réserves de pétrole, destruction de la forêt primaire, ...
- Lutter contre l'**effet de serre**
- Réduire les **pollutions** :
 - de l'air : acidification, ozone photochimique, ...
 - de l'eau : eutrophisation, nitrates, ...
 - des sols : sites pollués ...
- Améliorer la qualité de l'**air ambiant** (allergies, migraines...)



Pour résumer : pourquoi prendre en compte le DD dans la commande publique ?

- Répondre aux enjeux (économiques, sociaux, environnementaux) soulevés par le **développement durable**
- Répondre au mieux aux **besoins** en co-construisant les marchés avec les utilisateurs et les fournisseurs
- & S'interroger sur ses **pratiques**, ses achats et gérer ses stocks au mieux (= être performant)
- **S'appliquer** à soi-même ce que l'on préconise aux autres : la commande publique, vecteur concret et exemple du DD
- Amélioration de la **qualité** des prestations et du fonctionnement des services
- Mais aussi ... répondre aux exigences du **code** des marchés publics et être en conformité avec les politiques européennes en matière de sécurité d'approvisionnement énergétique et de lutte contre le changement climatique

Les outils juridiques pour prendre en compte le DD dans les marchés :

ce que permet le Code des marchés publics

Vers la rédaction d'un cahier des charges

- Le Code des Marchés publics
- **8 articles principaux à mettre en avant pour une démarche de commande durable :**
 - **5, 6, 14, 15, 30, 45, 50 et 53**
 - **Mais également l'article 1...**
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000005627819>

« **Article 5 :**

« *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision ... **en prenant en compte des objectifs de développement durable...** ».*

Article 6 : les prestations d'un marché peuvent être définies en référence à un éco-label

- Le pouvoir adjudicateur peut déterminer des spécifications techniques prenant en compte des caractéristiques environnementales en se référant à des écolabels
- L'écolabel et les référentiels demeurent les meilleurs garants des spécifications techniques

L'article 14 et les conditions d'exécution du marché

Les conditions d'exécution du marché en faveur de l'environnement peuvent concerner par exemple :

- l'éco-gestion du chantier : réduction des émanations toxiques ou polluantes, traitement des eaux et fluides de rejet, bruit, élimination des déchets, reprise des matériaux...
- Le type de transports acheminant les livraisons, livraison en un seul point en dehors des heures de pointe, regroupement des livraisons, pas d'emballage (en vrac) ou recyclage/réutilisation des emballages, collecte et recyclage des déchets produits, indicateurs de dosage....



Ce sont bien des conditions d'exécution du marché et non pas des critères de choix du titulaire

L'article 53

II. – Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fonde sur divers critères *non discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment :*

la qualité,

le prix,

la valeur technique,

le caractère esthétique et fonctionnel,

les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, le coût global d'utilisation,

la rentabilité,

le caractère innovant,

le service après-vente

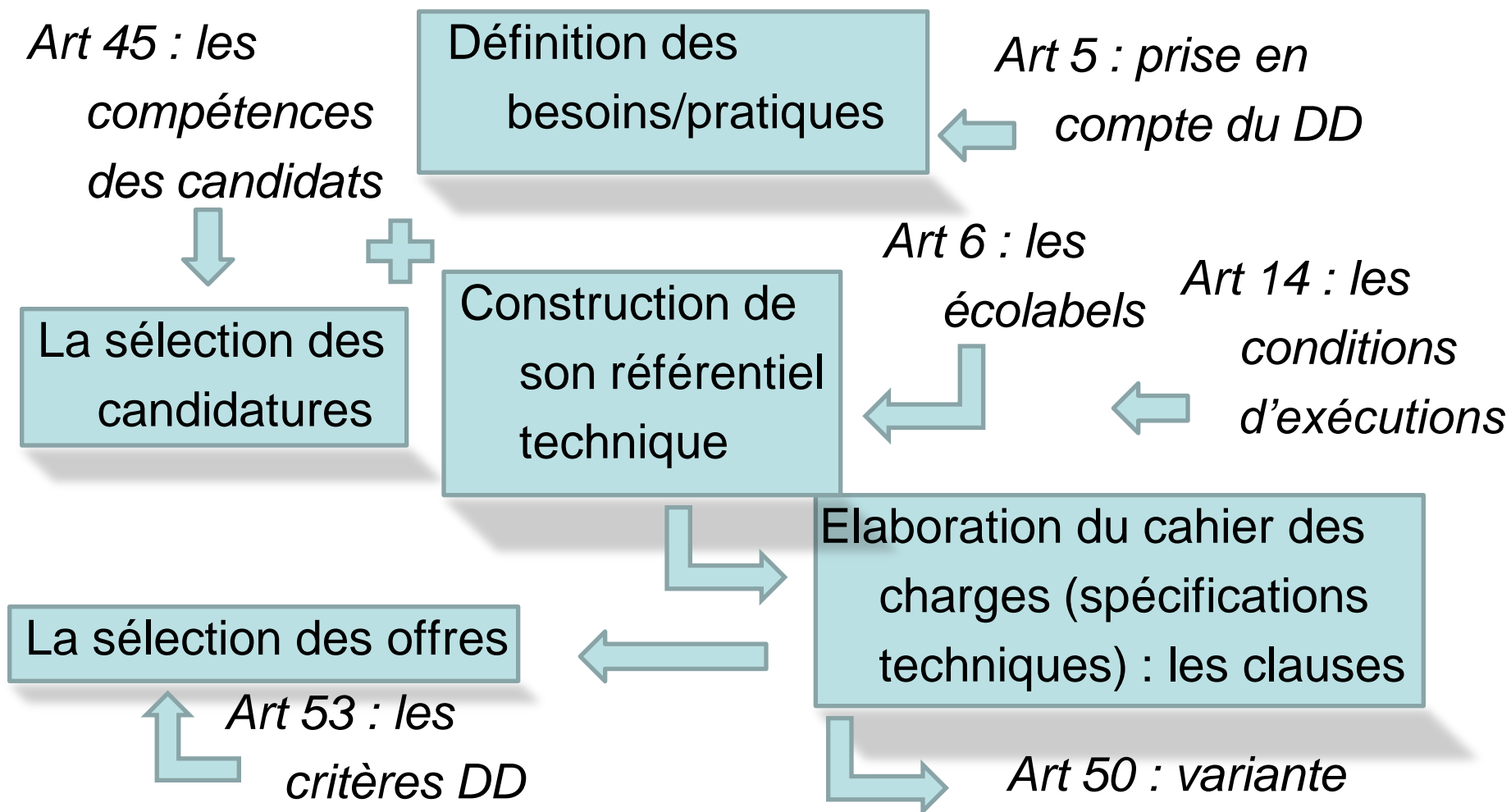
et l'assistance technique,

la date de livraison,

le délai de livraison ou d'exécution.

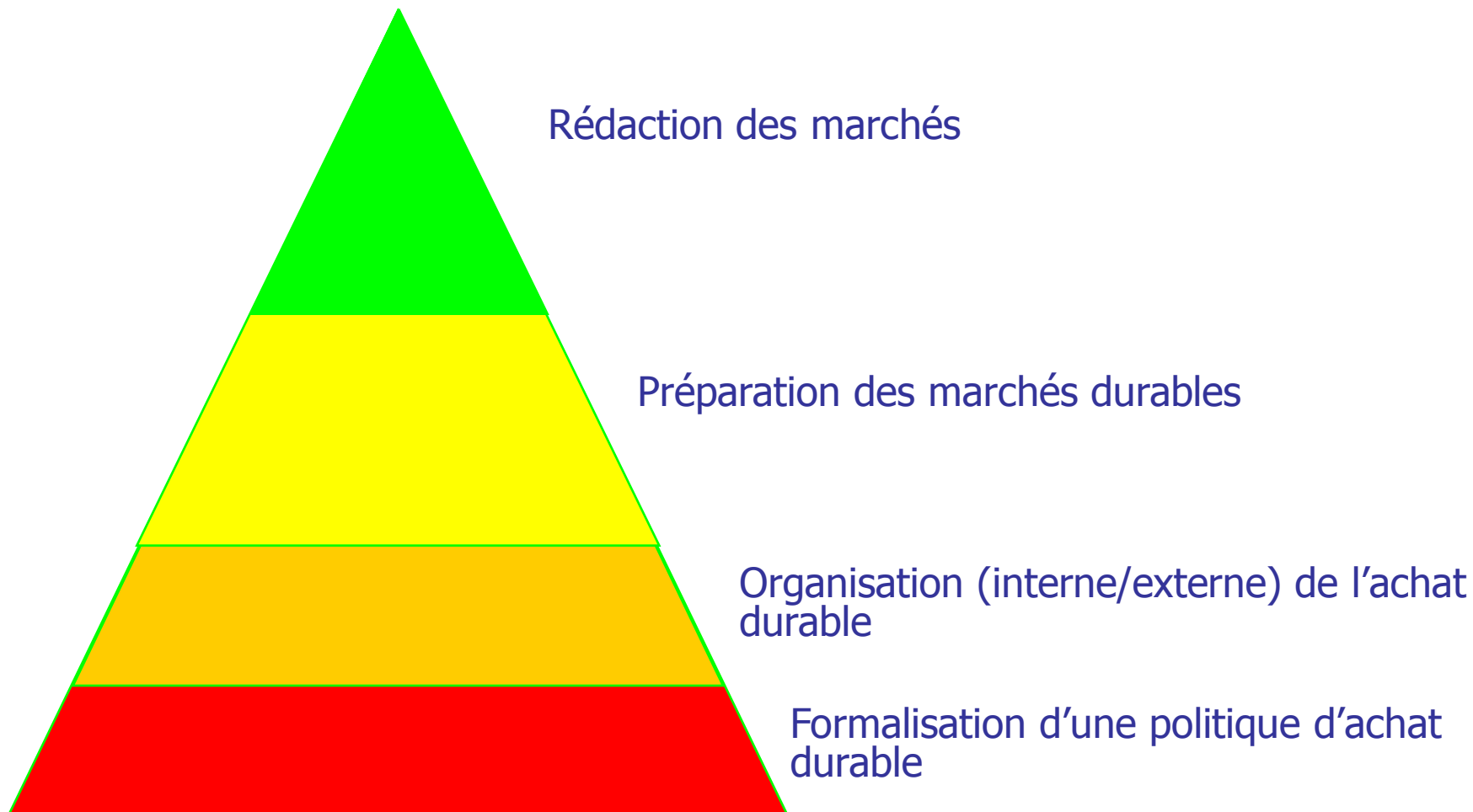
D'autres critères peuvent être pris en compte s'ils sont justifiés par l'objet du marché ;

Schéma d'élaboration d'un marché durable pour un acteur public



II - Comment s'organiser pour intégrer le développement durable dans vos marchés ?

Les étapes d'une commande publique durable



Formalisation et organisation d'une politique d'achat durable

(Faire) **connaître** (et convaincre) les enjeux d'une commande publique durable (= pourquoi agir ?)

Formaliser/banaliser la décision d'achat durable par une **délibération** (= acte d'engagement)

Disposer de la légitimité (= **mandat**) pour le faire ET d'une demande des utilisateurs (accord sur le DD)

Se positionner à côté et pas à la place dans une veille permanente, réaliste et ambitieuse. Si possible constituer un **groupe de travail** (service juridique, acheteur, porteur DD, DG)



Préparer les marchés durables

- Connaître le DD ... pour l'intégrer dans les marchés : se **former** (se faire accompagner) au DD, rechercher des exemples de marché, pour définir ce que l'on demandera
- Etablir le **diagnostic** interne (état des lieux) de ses pratiques et de ses besoins
- Recenser ce qui existe en matière d'offre, rencontrer des fournisseurs ou connaître **l'offre** (sourcing), voir d'autres marchés et définir ses exigences techniques propres
- Connaître la réglementation et le CMP 2006, tout en gardant sa liberté, et en étant proactif !



Elaborer son propre référentiel

Politiques d'achat, préparation interne

- Avant d'acheter, s'interroger sur les **besoins réels** (recenser matériel existant et décrire les pratiques) au cas par cas : faut-il acheter systématiquement ? Quelles sont les alternatives ? Remplacer l'achat par de la location ?
- Allonger la **durée de vie** du matériel, s'assurer de la fin de vie
- Acheter en priorité des matériels répondant aux différents labels existants et/ou construire son propre **référentiel** à partir des guides existants
- Comparer les économies induites par l'usage des différents **labels**
- Sensibiliser et associer les utilisateurs à l'achat ET au bon **usage** du matériel

Rédiger **ET** accompagner les marchés durables

- Définir des marchés **test** pour entraîner
- Toujours progresser par **étape**
- Sortir du copier / coller !
- Définir sa **stratégie** cad son niveau d'exigence ou d'ambition (spécifications techniques et/ou critères de sélection des offres)
- Sensibiliser / former / accompagner les services (= conditions pour faire) et rappeler les bonnes pratiques
- Mettre en place des outils de **suivi**



III - Faire de la commande publique durable un levier de développement territorial

Accompagner les entreprises vers le développement durable ...

- Les services manquent continuellement du **temps** nécessaire pour préparer correctement les marchés
- L'absence de connaissance large de l'offre au fil de l'eau en matière de DD rend impossible une prise en compte suffisante dans les **cahiers des charges** marchés
- Les **petites entreprises locales** sont dans la méconnaissance et le rejet des marchés publics
- Les entreprises disposent d'un **savoir faire** et d'une capacité de propositions en matière de DD non sollicité

... créer un lien en matière de DD entre les entreprises et le territoire

- Mener un **sourcing** large et continu (hors procédure) pour être capable de connaître l'offre en matière de DD au fil de l'eau
- **Accompagner** les entreprises dans leurs connaissances en matière de DD (via les syndicats professionnels, chambre de métiers et consulaires, intercommunalité) pour faire monter le territoire en compétence
- **Renforcer** le territoire en matière de DD au même titre que pour l'économie et le social
- Permettre aux entreprises locales y compris les plus petites de **répondre aux marchés publics**
- **Renforcer l'offre locale** en matière de DD et leur donner la possibilité d'être retenue dans les consultations

Concrètement ...

**Comment mettre en place une commande
publique durable?**

Des pistes pour agir

Premières pistes d'organisation possible

- Désigner un porteur de la commande publique durable en interne
- Faire savoir votre volonté politique et le lancement a minima d'une expérimentation, voire d'une mise en œuvre progressive (même sur de petits marchés) mais généralisée,
- Constituer (si possible) un « groupe de travail » (service juridique, acheteur, porteur DD, DG)
- Faire un état des lieux, élaborer une feuille de route et choisir des marchés tests
- Proposer des formations et accompagner les services dans leur mise en œuvre
- Faire connaître vos premiers résultats et valoriser les services
- Etablir un lien de connaissance réciproque avec les entreprises et leurs représentants

Contact

Laurent COGERINO (commande publique durable)

laurent.cogerino@raee.org

RhôneAlpes-Énergie-Environnement

18 rue Gabriel Péri

F – 69100 Villeurbanne

<http://www.raee.org/>

04 78 37 29 14